



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

291. Rendre. Remettre. Restituer.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

étendu. *Place* insinue une idée d'ordre & d'arrangement. Ainsi l'on dit, le *lieu* de l'habitation, l'*endroit* d'un livre cité, la *place* d'un convive, ou de quelqu'un qui a séance dans une assemblée.

On est dans le *lieu*. On cherche l'*endroit*. On occupe la *place*.

Paris est le *lieu* du monde le plus agréable. Les espions vont dans tous les *endroits* de la ville. Les premières *places* ne sont pas toujours les plus commodes.

Il faut, tant qu'on peut, préférer les *lieux* saints, les *endroits* connus, & les *places* convenables.

#### 290. METTRE. POSER. PLACER.

*Mettre* a un sens plus général; *poser* & *placer* en ont un plus restreint; mais *poser*, c'est mettre avec justesse dans le sens, & de la manière dont les choses doivent être mises; *placer*, c'est les mettre avec ordre dans le rang & dans le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poser*, il faut de l'adresse dans la main: pour bien *placer*, il faut du goût & de la science.

On *met* des colonnes pour soutenir un édifice, on les *pose* sur des bases, on les *place* avec symétrie.

#### 291. RENDRE. REMETTRE. RESTITUER.

Nous *rendons* ce qu'on nous avoit prêté ou donné. Nous *remettons* ce que nous avons en gage ou en dépôt. Nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé.

On doit *rendre* exactement, *remettre* fidèlement, & *restituer* entièrement.

On emprunte pour *rendre* : on se charge d'une chose pour la *remettre* : mais on ne prend guere à dessein de *restituer*.

L'usage emploie & distingue encore ces mots dans les occasions suivantes. Il se sert du premier à l'égard des devoirs civils, des faveurs interrompues, & des présents ou monuments de tendresse : on *rend* hommage à son Seigneur fuzerain ; son amitié à qui en avoit été privé ; les lettres à une maîtresse abandonnée. Le second se dit à l'égard de ce qui a été confié, & des honneurs, emplois ou charges dont on est revêtu : on *remet* un enfant à ses parents ; le cordon de l'ordre, le bâton de commandement, les sceaux & les dignités au Prince. Le troisieme se place pour les choses qui, ayant été ôtées ou retenues, se trouvent dues : on *restitue* à l'innocent accusé son état & son honneur ; on *restitue* un mineur dans la possession de ses biens aliénés.

#### 292. ADMETTRE. RECEVOIR. (N.)

On *admet* quelqu'un dans une société particulière : on le *reçoit* à une charge.

Le premier est une faveur accordée par les personnes qui composent la société, en conséquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs desseins, à goûter leurs occupations, & à augmenter leur amusement & leur plaisir. Le second est une opération par laquelle on acheve de vous donner une entière possession, & de vous installer dans la place que vous devez occuper, en conséquence d'un droit acquis, soit par bienfait, soit par stipulation.

Ces deux mots ont encore, dans un usage plus ordinaire, une idée commune qui les rend